

7.1 Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages

En 2020, le **revenu disponible brut des ménages** (RDB) continue à progresser (+ 1,0 % en valeur), malgré un recul inédit du produit intérieur brut (- 5,5 % en valeur) engendré par la crise de la Covid-19 ► **figure 1**. Néanmoins, il ralentit par rapport aux années précédentes (+ 3,4 % en 2019 et + 3,1 % en 2018). Dans le même temps, le prix de la dépense de consommation finale des ménages continue également à progresser (+ 0,6 % en 2020 après + 0,8 % en 2019 et + 1,7 % en 2018), mais moins rapidement que le RDB. Le **pouvoir d'achat du RDB** augmente donc légèrement, de 0,4 % en 2020.

Si le RDB s'accroît, ses différentes composantes évoluent de façon très contrastée. Sous l'effet de la crise, les revenus d'activité diminuent fortement. Les salaires et traitements bruts baissent de 4,1 % ► **figure 2**. Les revenus mixtes des entrepreneurs individuels diminuent de manière moins marquée (- 0,5 %), notamment grâce au fonds de solidarité mis en place pour aider les entreprises et les travailleurs indépendants des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire : avant impôts et subventions, la baisse est de 8,0 %. Les revenus du patrimoine (revenus financiers, loyers perçus par les ménages propriétaires-bailleurs et **loyers imputés**) se réduisent de 3,0 %, en raison principalement de la diminution des dividendes distribués par les entreprises.

La diminution de ces revenus est cependant compensée par l'accroissement des prestations sociales versées en espèces (+ 9,5 %). Les dispositifs destinés à faire face au contexte de la crise sanitaire, notamment l'indemnisation de l'activité partielle, la hausse des prestations versées au titre du chômage et des arrêts maladie et les aides exceptionnelles de solidarité

dédiées aux ménages les plus précaires, ont joué le rôle d'amortisseur. La poursuite de la progression des pensions de retraite contribue aussi à la hausse des prestations sociales.

Les impôts courants prélevés sur les revenus et le patrimoine des ménages (impôts sur le revenu, CSG, etc.) ont diminué de 3,6 % en raison à la fois de la baisse de l'activité économique, et de l'allègement de la taxe d'habitation et du barème de l'impôt sur le revenu.

Ces évolutions ne tiennent pas compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages. Pour approcher une mesure plus individuelle du pouvoir d'achat, il faut rapporter l'évolution du pouvoir d'achat du RDB à celle des **unités de consommation** (UC). En 2020, le pouvoir d'achat du RDB par UC est stable, alors qu'il augmentait les années précédentes (+ 2,0 % en 2019) ► **figure 3**. Il est également possible de calculer un pouvoir d'achat **arbitrable** par UC en retirant du revenu disponible les **dépenses pré-engagées**, c'est-à-dire celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (dépenses de logement ou de téléphonie par exemple). Après avoir progressé au même rythme que le pouvoir d'achat du RDB par UC entre 1960 et 1975, le pouvoir d'achat arbitrable par UC augmente plus modérément depuis (+ 0,9 % en moyenne annuelle, contre + 1,0 % pour le pouvoir d'achat du RDB par UC, avec des écarts plus marqués jusqu'à la fin des années 1990). Ce décrochage a pu entraîner un décalage entre le ressenti des ménages et l'évolution de leur niveau de vie. Néanmoins, depuis 2014, le pouvoir d'achat arbitrable par UC progresse légèrement plus rapidement que celui du RDB par UC. ●

► Définitions

Le **revenu disponible brut des ménages** (RDB) comprend les revenus d'activité (rémunérations des salariés et revenu mixte des non-salariés) et les revenus du patrimoine, augmentés des prestations sociales hors transferts en nature et diminués des impôts et cotisations sociales. L'évolution du **pouvoir d'achat du RDB** mesure l'évolution du RDB corrigée de l'évolution des prix des dépenses de consommation des ménages. Le **revenu arbitrable** est la différence entre le revenu disponible brut et les dépenses pré-engagées.

Loyers imputés, unités de consommation, dépenses pré-engagées : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« Les comptes de la Nation en 2020 », *Insee Première* n° 1860, mai 2021.

► 1. Revenu disponible, revenu arbitrage des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat

	2016	2017	2018	2019	2020
Revenu disponible brut (en milliards d'euros)	a 1 353,5	1 388,1	1 430,8	1 479,6	1 494,7
Dépenses de consommation pré-engagées	b 397,7	404,9	415,8	426,6	424,9
Revenu arbitrage	a - b 955,8	983,2	1 015,1	1 053,0	1 069,8
Évolutions (en %)					
Revenu disponible brut	1,8	2,6	3,1	3,4	1,0
Revenu arbitrage	2,1	2,9	3,2	3,7	1,6
Indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages	0,2	0,8	1,7	0,8	0,6
Indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages autre que pré-engagée	0,2	0,9	2,0	0,9	0,8
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages¹	1,6	1,7	1,4	2,6	0,4
Pouvoir d'achat arbitrage des ménages ²	1,9	1,9	1,2	2,8	0,7
Nombre d'unités de consommation	0,5	0,6	0,6	0,5	0,4
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation¹	1,0	1,2	0,8	2,0	0,0
Pouvoir d'achat arbitrage par unité de consommation ²	1,4	1,3	0,7	2,3	0,3

1 L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2 L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non pré-engagées des ménages.

Lecture : en 2020, le revenu arbitrage des ménages progresse de 1,6 % en valeur par rapport à 2019.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

► 2. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

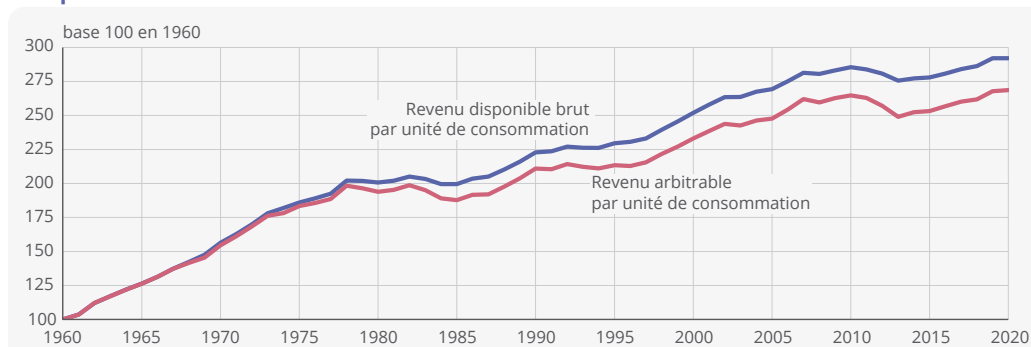
		En 2020		Évolution en valeur (en %)	
		Montant (en milliards d'euros)	Part dans le revenu disponible brut (en %)	2019	2020
Rémunération des salariés ¹	1	1 214,9	81,3	1,0	-3,9
dont salaires et traitements bruts		909,2	60,8	3,2	-4,1
Revenu mixte	2	127,7	8,5	2,5	-0,5
dont entrepreneurs individuels		121,2	8,1	2,3	-0,5
dont entrepreneurs individuels hors impôts et subventions d'exploitation		110,5	7,4	2,4	-8,0
Revenu du patrimoine	3	270,2	18,1	1,4	-3,0
Revenu primaire	4=1+2+3	1 612,8	107,9	1,2	-3,5
Impôts sur le revenu et le patrimoine	5	-240,1	-16,1	0,2	-3,6
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées	6	-143,6	-9,6	1,0	-2,5
dont cotisations sociales à la charge des salariés		-114,0	-7,6	-0,3	-2,3
Cotisations sociales employeurs versées	7	-305,7	-20,5	-5,0	-3,5
Prestations sociales reçues en espèces	8	569,4	38,1	2,9	9,5
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés)	9	2,0	0,1	-12,5	34,2
Revenu disponible brut (RDB)	(4+5+6+7+8+9)	1 494,7	100,0	3,4	1,0

1 La rémunération des salariés recouvre les salaires et traitements bruts et les cotisations sociales à la charge des employeurs.

Lecture : en 2020, les salaires et traitements bruts s'élèvent à 909,2 milliards d'euros, en baisse de 4,1 % par rapport à 2019.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

► 3. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut et du revenu arbitrage par unité de consommation



Lecture : en 2020, le pouvoir d'achat arbitrage par unité de consommation a été multiplié par 2,7 par rapport à 1960.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.